

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022, le 28 septembre à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23 septembre 2022.

Présents : Mesdames BERTHEVAS Gaëlle, BRULÉ Clarisse, BAYON Typhaine, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, VILLET Emilie
Messieurs BEY Jean-Marie, COUEDIC Jérôme, DUPÉ Laurent, LE ROY Christian, MILOUX François, PUISSANT Gérard

Absents : Madame PELLERIN Morgane, Monsieur BOSCHET David

Absent ayant donné procuration : Madame TASTARD-OUTIN Christelle (procuration à Madame BERTHEVAS Gaëlle)

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPÉ

28SEPT22_04 – Tarifs communaux pour l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le conseil municipal est compétent pour décider des tarifs communaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- DÉCIDE de maintenir les tarifs en vigueur pour l'année 2023 ;

- DIT QUE les tarifs pour l'année 2023 sont les suivants :

Concession cimetière, columbarium et jardin du souvenir	Location de la salle de la mairie
Concession de 30 ans : 80 € Concession de 50 ans : 120 € Cavurne de 15 ans : 400 € Cavurne de 30 ans : 700 € Jardin du souvenir : 50 € la dispersion de cendres	Salle : 70 € Salle et cuisine : 110 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 28 septembre 2022
Le Maire, Gaëlle BERTHEVAS



Le secrétaire de séance

